

## SPAH INFO 2020

### ASPECTS FINANCIERS ET PRATIQUES

La facture qui concerne la part de l'assurance maladie aux soins est adressée directement aux assureurs. Celle qui est adressée aux habitants se compose des éléments suivants :

#### **Tarif socio-hôtelier (SoHo)**

Il couvre entre autres les prestations hôtelières, de l'intendance, du service technique, de l'administration ainsi que les activités organisées au sein de l'institution. Pour notre établissement, l'État a fixé ce tarif à **CHF 175.60/jour**. Ces prestations sont à charge du résident et ne sont pas prises en charge par les assurances maladie.

Les personnes ayant des difficultés financières peuvent obtenir les prestations complémentaires (PC) qui prendront en charge totalement ou partiellement le montant de la facture. Celles qui sont déjà au bénéfice de PC à l'entrée au SPAH doivent nous en informer, afin de permettre la réadaptation de la rente. Notre service de facturation est à votre entière disposition pour tout renseignement utile concernant les démarches à entreprendre pour l'obtention des prestations complémentaires (PC) et de toute autre aide de l'État.

Vous trouverez la liste de prestations et participations non comprises dans le forfait socio-hôtelier établie par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) avec ce lien :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/social/EMS/Mementos/v3\\_BAT\\_SASH18\\_Annexe\\_N7.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/social/EMS/Mementos/v3_BAT_SASH18_Annexe_N7.pdf)

Vous trouverez également ci-dessous une liste des prestations et participations non comprises dans le forfait socio-hôtelier avec indication de nos prix.

<b>Prestations et participations non comprises dans le forfait socio-hôtelier</b> (Prix en francs suisses, TTC)	
Nettoyage chimique/Traitement spécial linge délicat	Selon facture fournisseur
Travaux de couture	Selon facture fournisseur
Transport médicalement prescrit (médecin, physio, dentiste...); dès 500.-/année civile, les frais sont pris en charge par l'assurance maladie	Selon facture fournisseur
Transport privé ou médical assuré par la fondation	Voiture : 0.65/km - Bus : 0.90/km + 30.-/h avec chauffeur seul ou + 50.-/h avec accompagnant

Transport privé ou médical assuré par un tiers (THV...) avec un accompagnant de la fondation	Facture fournisseur + 20.-/h pour accompagnant
Moyens auxiliaires adaptés, personnalisés (fauteuil roulant spécial...)	Selon facture fournisseur
Produits de toilette	Achats effectués par les proches
Coiffeur, esthéticienne, pédicure, podologue	Selon facture fournisseur
Abonnement à des revues particulières	Selon facture fournisseur
Location TV (écran plat uniquement)	30.-/mois

Le montant de l'allocation d'impotence est facturé à l'habitant si ce dernier le touche directement. En effet, conformément aux dispositions de l'État, l'allocation d'impotence doit être versée à l'institution, car elle sert à couvrir les frais supplémentaires de soin.

Nous collaborons aussi étroitement avec le BRIO (Bureau régional d'information, d'orientation et de liaison) et l'infirmière de liaison qui organisent votre futur hébergement et vous assistent dans les démarches administratives et sociales si nécessaire.

### **Hébergement/Mobilier**

Le SPAH compte 30 chambres individuelles qui sont équipées d'un mobilier adéquat. Les meubles personnels ne sont pas acceptés.

## Repas

La distribution des repas se fait au départ de la cuisine centrale de l'EMS et à destination du SPAH selon le principe de la liaison chaude. Ce principe consiste à maintenir les préparations culinaires en température de + 65 °C, depuis la cuisson jusqu'au service, en passant par le transport. Le service à table se fait à la salle à manger ou dans les étages. Les visites qui désirent manger avec un résident peuvent manger au SPAH ou au restaurant public Les Escapades Gourmandes.

### Restaurant public Les Escapades Gourmandes

Ce restaurant, trait d'union entre la Fondation La Rozavère et un public friand de gastronomie, propose une cuisine de qualité composée de produits locaux sélectionnés avec soin. Il accueille ses hôtes dans un bâtiment de style contemporain, avec vue sur le parc et la terrasse. Il permet de profiter de la beauté exceptionnelle du site et de développer son ancrage social dans un quartier d'habitation en plein développement.

Le restaurant est ouvert au public à midi, du lundi au vendredi. Le week-end, il est ouvert, **uniquement** pour les proches des habitants (seul le menu du jour est proposé).

Le restaurant peut accueillir des clients le soir sur réservation uniquement. Une table d'hôtes dans la cuisine (4 à 8 personnes) peut être réservée midi et soir sur demande. Les Escapades Gourmandes offrent également un service traiteur.

Si des proches désirent manger avec un habitant à midi, une réservation doit obligatoirement être faite au restaurant. Le menu du jour du résident ne sera bien entendu pas facturé. Par contre, s'il désire commander à la carte, une déduction de CHF 4.- sera faite. Toutes les boissons sont payantes.

Pour tout renseignement et réservation : 021 651 40 00 - [www.lesescapadesgourmandes.ch](http://www.lesescapadesgourmandes.ch)

## Mémentos d'information

Ils donnent diverses informations concernant le séjour en EMS et les numéros suivants sont disponibles au SPAH ou sur le site de l'État de Vaud avec le lien ci-dessous.

<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/hebergement/jentre-en-ems-etablissement-medico-social/mementos/>

Mémento n° 1	L'EMS... quand on ne peut plus rester chez soi...
Mémento n° 2	J'entre en EMS, comment payer ? + annexe
Mémento n° 3	J'entre en EMS, comment pourra vivre mon conjoint à domicile ? + annexe
Mémento n° 4	J'entre en EMS, est-ce qu'on va me prendre toute ma fortune ? + annexe
Mémento n° 5	J'entre en EMS, quelles sont les conséquences d'une donation à mes enfants ? + annexe
Mémento n° 6	J'entre en EMS, 10 questions, 10 réponses
Mémento n° 7	La facture de l'EMS + annexe
Mémento n° 8	Le Service des assurances sociales et de l'hébergement
Mémento n° 12	Je suis répondant d'une personne hébergée en EMS ou en home non médicalisé + annexe

## Prestations médicales

La responsabilité des soins est assurée par du personnel médical et infirmier spécialisé dans les soins à apporter aux personnes âgées. Un médecin gériatologue est à disposition des résidents et des médecins consultants en psychiatrie de l'âge avancé peuvent intervenir à la demande du médecin traitant. Le libre choix du médecin est garanti. Physiothérapeute et podologue sont à disposition sur demande.

## Dentiste

Nous avons un partenariat avec le cabinet dentaire Sourions. Le cabinet dentaire est sur le site de La Rozavère.

## Valeurs

Les objets de valeur (montres, bijoux...) et l'argent doivent être remis au personnel soignant pour être déposés dans le coffre. Ils doivent obligatoirement faire l'objet d'un inventaire à l'arrivée. Une assurance particulière doit être conclue par le résident pour les objets de grande valeur.

## Salon de coiffure

Une coiffeuse est à disposition sur rendez-vous. Prière de vous adresser à l'équipe d'accompagnement.

	CHF/TTC
Coupe homme	25.-
Coupe homme avec shampoing	28.-
Shampoing, mise en plis, brushing	39.-
Shampoing, coupe, mise en plis, brushing	63.-
Shampoing, teinture, mise en plis	66.-
Shampoing, coupe, teinture, mise en plis	80.-
Shampoing, permanente, coupe, mise en plis	84.-
Shampoing, coupe, séchage rapide	50.-

## Cérémonies religieuses

Les résidents ont accès aux cérémonies et activités organisées dans la chapelle de l'EMS : cultes, messes, lectures et partages bibliques. Des aumôniers sont également à disposition des résidents pour des visites individuelles.

## Proches aidants

La consultation pour proches aidants a pour mission de soutenir les proches. Si vous avez des questions, une brochure est à votre disposition au SPAH.

## Accès

Avec l'autoroute : sortie Lausanne-Vennes, suivre Lausanne, puis Chailly

GPS : 46°31'47"N/6°39'19"E

En transports publics ([www.t-l.ch](http://www.t-l.ch)) : Ligne 42 - Arrêt Rozavère

